14.07.2022 – 00:30 Uhr

Communiqué de presse : Grande opacité et vastes écarts dans les taxes de séjour en Suisse

Taxe de séjour : les 10 destinations touristiques où elle est la plus élevée, les 10 où elle est la plus basse

Communes les plus chères	Canton	En CHF
Saas-Fee	VS	7,00
Montreux	VD	7,00
Loèche-les-Bains	VS	6,00
Davos	GR	5,90
Saanen	BE	5,90
Klosters-Serneus	GR	5,90
Ollon	VD	5,80
Adelboden	BE	5,20
Scuol	GR	5,00
Lenk	BE	5,00

Communes les moins chères	Canton	En CHF
Zoug	ZG	0,90
Morschach	SZ	1,50
Oberkirch	LU	1,80
Coire*	GR	2,35
City Tax canton ZH	ZH	2,50
Brigue-Glis	VS	2,50
Schwende	AI	2,50
Schaffhouse	SH	2,50
Martigny	VS	2,50
Vevey	VD	Zone non urbaine : 2,30 Zone urbaine 2,80

* Participation au projet de transports publics en cours comprise.

Source : le comparatif réalisé par Comparis sur les taxes de séjour perçues par les 80 plus grandes communes touristiques de Suisse (classement d'après le nombre de nuitées qui y sont passées) couvre plus de 80 % des nuitées. Pour les communes dans lesquelles la taxe de séjour est fonction de la catégorie de l'hôtel, a été prise en compte la taxe de séjour perçue dans les hôtels quatre étoiles pour une personne adulte.

comparis.ch

Communiqué de presse

Comparatif Comparis des taxes de séjour 2022

Grande opacité et vastes écarts dans les taxes de séjour en Suisse

À Montreux (VD) et à Saas-Fee (VS), la taxe de séjour est presque huit fois plus élevée (7 francs) qu'à Zoug (90 centimes). Tels sont les résultats du comparatif des taxes de séjour établi par Comparis, qui a porté sur les 80 communes comptabilisant le plus grand nombre de nuitées, ce qui représente environ 85 % du marché suisse. Les communes sont de plus en plus nombreuses à passer du modèle de la taxe de séjour à celui de la taxe forfaitaire sur les résidences secondaires, de la taxe forfaitaire de séjour (assise sur la surface du logement) ou de la taxe calculée en fonction du nombre de lits. « La fusion de la taxe de séjour, de la carte d'hôte et du forfait séjour perçu par le bailleur conduit à une grande opacité », explique Leo Hug, expert Taxes et prélèvements chez Comparis.

Zurich, le 14 juillet 2022 – Le tout dernier comparatif des taxes de séjour établi par le comparateur en ligne comparis.ch montre que sur les 80 communes suisses enregistrant le plus grand nombre de nuitées, Zoug est la moins chère, le tarif y étant fixé à 90 centimes par jour et par personne. Il en coûte près de huit fois plus cher à Montreux (VD) et à Saas-Fee (VS). Les taxes de séjour sont également plus élevées que la moyenne à Loèche-les-Bains (VD, 6 francs), à Saanen (BE), à Davos (GR), à Klosters-Serneus (GR, 5,90 francs dans ces trois localités) et à Ollon (VD, 5,80 francs).

Pas de taxe de séjour imposée par l'État à Zurich

En revanche, outre à Zoug (90 centimes), la taxe de séjour est avantageuse à Morschach (SZ, 1,50 franc), Oberkirch (LU, 1,80 franc) et Coire (GR, 2,35 francs, participation au projet de transports publics en cours comprise). La taxe d'hébergement coûte 2,50 francs à Brigue-Glis (VS), Schwendi (AI), Schaffhouse (SH), Martigny (VS) et dans le canton de Zurich. Contrairement à la situation rencontrée dans la plupart des autres cantons, la taxe de séjour perçue dans celui de Zurich n'est pas une contribution imposée par l'État, mais une redevance que l'association faîtière « Hotelleriesuisse » perçoit par logement auprès de ses membres sous forme d'une taxe statutaire de 2,50 francs. « À l'exception de cas particuliers comme dans le canton de Zurich, le montant des taxes de séjour est généralement fixé par les communes. C'est aussi ce qui explique que dans un même canton, les taxes de séjour puissent être extrêmement élevées dans certaines localités, et étonnamment basses dans d'autres », explique Leo Hug, expert Taxes et prélèvements chez Comparis.

Achat obligatoire d'entrées gratuites au musée

La taxe de séjour est une contribution qui sert traditionnellement à financer l'offre touristique locale, et notamment les salaires de

nombreuses personnes employées dans le secteur touristique.

L'expert n'accueille pas favorablement les dernières évolutions : « De plus en plus de communes sont enclines à l'opacité dans le recouvrement des taxes de séjour ». Souvent, une carte d'hôte est fournie d'office avec le paiement de la taxe de séjour, grâce à laquelle les hôtes bénéficient d'un certain nombre d'avantages sur les offres touristiques : tarif réduit sur les remontées mécaniques, entrées gratuites au musée, etc. « En imposant la taxe de séjour, y compris la carte d'hôte, les personnes de passage, par exemple, paient des services qu'elles ne peuvent pas utiliser. L'intégration de la carte d'hôte dans la taxe de séjour fait de cette dernière une redevance opaque », poursuit l'expert.

La taxe de séjour classique, un modèle qui touche à sa fin

Au cours des dernières années, différentes destinations ont remplacé totalement ou partiellement la taxe de séjour par une taxe forfaitaire sur les résidences secondaires, une taxe forfaitaire de séjour (assise sur la surface du logement) ou une taxe calculée en fonction du nombre de lits. Une situation qui rend la comparabilité des taxes d'hébergement encore plus complexe. Sur les 80 plus grandes destinations touristiques, huit ont opté pour de tels forfaits depuis l'année précédente. Du dernier comparatif des taxes de séjour en date, il ressort que 11 communes facturent des frais d'hébergement y compris sans nuitée effective. Un modèle particulièrement répandu dans les Grisons.

Cette taxe forfaitaire d'hébergement visant l'hôtellerie et la parahôtellerie équivaut à un impôt supplémentaire que les propriétaires d'appartements de vacances présents dans la destination qui l'applique doivent payer en plus de la valeur locative et qui, pour les hôteliers, s'ajoute à l'impôt sur les bénéfices. Les hôteliers et les propriétaires d'appartements de vacances doivent veiller eux-mêmes à répercuter ces frais sur leur clientèle. En l'absence de règlement communal, les clientes et les clients ne peuvent pas vérifier que la refacturation de la redevance est justifiée. « Les vacancières et les vacanciers doivent se contenter de pouvoir séjourner dans un endroit à la beauté incomparable, où les frais qui s'appliquent sont encore moins comparables » déplore L. Hug.

Méthode

Le comparatif réalisé par Comparis sur les taxes de séjour perçues par les 80 plus grandes communes touristiques de Suisse (classement d'après le nombre de nuitées qui y sont passées) couvre plus de 80 % des nuitées. Pour les communes dans lesquelles la taxe de séjour est fonction de la catégorie de l'hôtel, a été prise en compte la taxe de séjour perçue dans les hôtels quatre étoiles pour une personne adulte.

Pour plus d'informations :

Leo Hug
Expert Taxes et prélèvements
Téléphone : 044 360 53 91
Courriel : media@comparis.ch
comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs de télécommunications. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte aujourd'hui plus de 200 collaboratrices et collaborateurs à Zurich.

Medieninhalte

Communes les plus chères	Canton	En CHF
Saas-Fee	VS	7,00
Montreux	VD	7,00
Loèche-les-Bains	VS	6,00
Davos	GR	5,90
Saanen	BE	5,90
Klosters-Serneus	GR	5,90
Ollon	VD	5,80
Adelboden	BE	5,20
Scuol	GR	5,00
Lenk	BE	5,00

Communes les moins chères	Canton	En CHF
Zoug	ZG	0,90
Morschach	SZ	1,50
Oberkirch	LU	1,80
Coire*	GR	2,55
City Tax canton ZH	ZH	2,50
Brigue-Glis	VS	2,50
Schwende	AI	2,50
Schaffhouse	SH	2,50
Martigny	VS	2,50
Vevey	VD	Zone non urbaine : 2,30 Zone urbaine 2,80

* Participation au projet de transports publics en cours comprise.

Source : le comparatif réalisé par Comparis sur les taxes de séjour perçues par les 80 plus grandes communes touristiques de Suisse (classement d'après le nombre de nuitées qui y sont passées) couvre plus de 80 % des nuitées. Pour les communes dans lesquelles la taxe de séjour est fonction de la catégorie de l'hôtel, a été prise en compte la taxe de séjour perçue dans les hôtels quatre étoiles pour une personne adulte.

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100892508 abgerufen werden.